



Les cafés du réseau

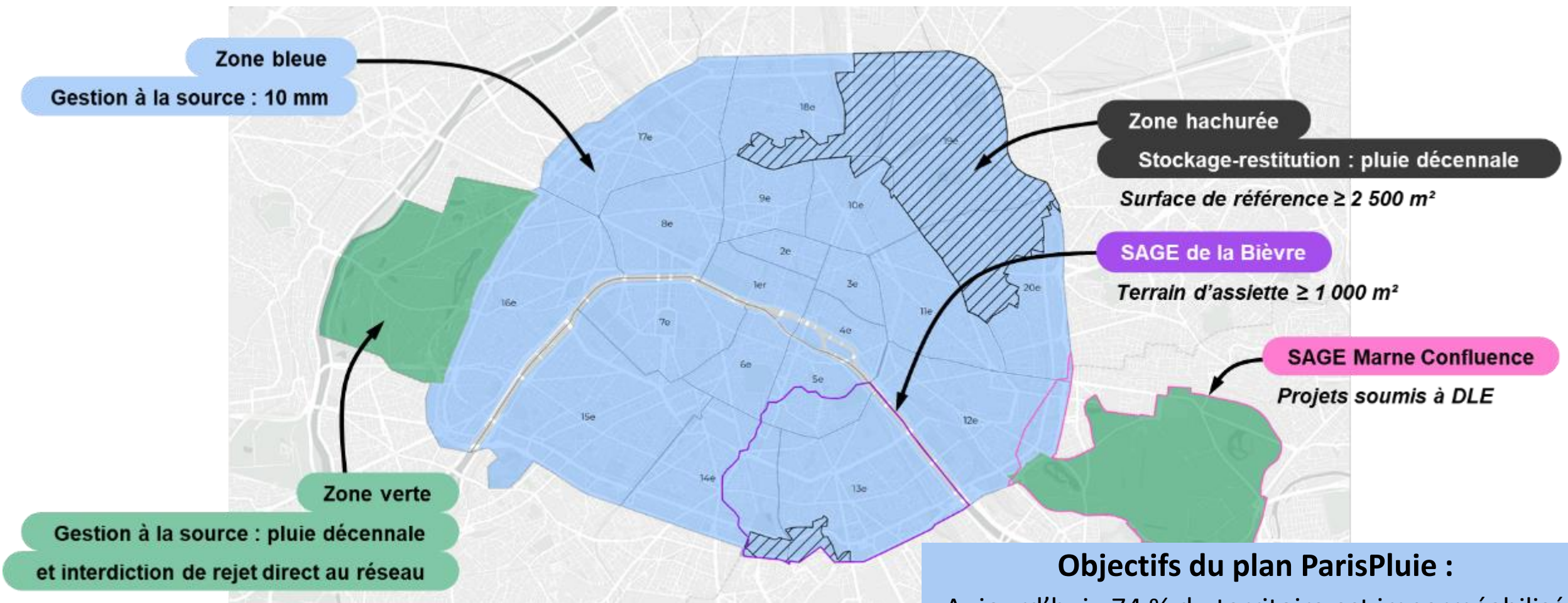
La déconnexion chez les privés - 21/05/2026

Avec *Laure Fass (Ville de Paris)* et *Maeva Rasata (CMA Grand Est)*

Avec le soutien de :

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Le nouveau plan ParisPluie



Objectifs du plan ParisPluie :
Aujourd'hui : 74 % du territoire est imperméabilisé
Objectifs : transformer 35 % du territoire
en ville-éponge d'ici à 2030 et 55 % d'ici à 2050

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Contexte et enjeux

- Remplacement du dispositif « un arbre dans mon jardin »
- Co-financement Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et Direction de la Propreté et de l'Eau : Enveloppe de 900 000€
- Dispositif mis en œuvre depuis 2023
- Accompagnement par l'Agence Parisienne du Climat (ALEC) – 70 000€/an



La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

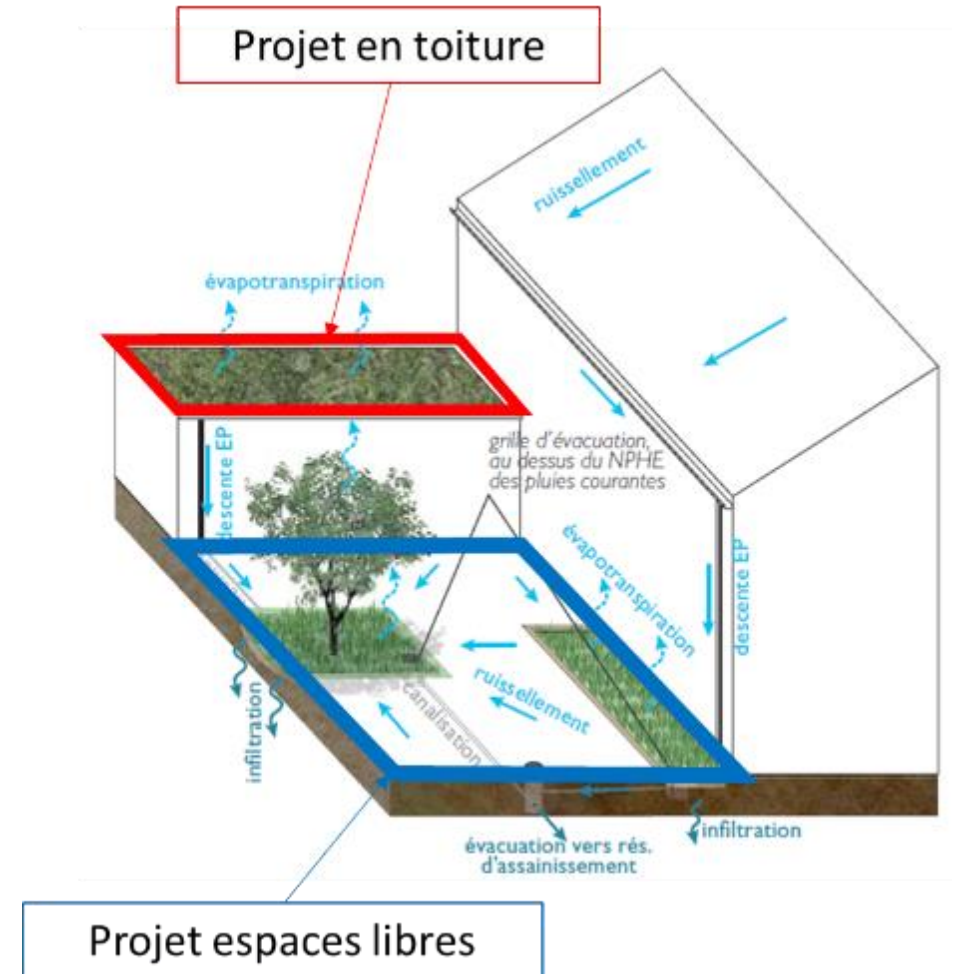
Le règlement des aides

CoprOasis propose des aides financières pour la réalisation des études et des travaux :

- Pour la réalisation des **études** de faisabilité et de conception : 5 000 € forfaitaires ;
- Pour la réalisation des **travaux** : Jusqu'à 80 % des travaux de végétalisation financés, dans la limite de 30 000 €.

Lien vers le règlement des aides :

- [reglementdesaidesdefinitif-diffusable.pdf](#)



La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Le règlement des aides : subventions études

Espaces libres	Toitures terrasses
Les études de sol : étude géotechnique, perméabilité, etc.	Les études de capacité portante
Les relevés topographiques et relevés réseaux	Les études de maîtrise d'œuvre
Les études de maîtrise d'œuvre	

Chèque étude de **5 000 € par projet**

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Le règlement des aides : subventions travaux

Espaces libres	Toitures terrasses
<p>Les pluies courantes de la surface de projet sont abattues.</p> <p>Le projet permet d'obtenir un gain de végétalisation et après travaux un minimum de 10% de la surface de l'espace libre est végétalisée.</p> <p>Le projet doit comporter au moins deux strates végétales (arborée, arbustive, herbacée), composé a minima de 50% d'espèces régionales diversifiées plantées.</p> <p>Si le projet comporte la plantation de plus de trois arbres, il devra intégrer a minima un fruitier.</p>	<p>Épaisseur de substrat : min 10 cm</p> <p>A minima 70% de la surface libre de toiture est végétalisée.</p>

Subvention allant de 30% à 80% du montant des travaux. Limité à **30 000€** par projet.

Bonus de 10% dans le secteur de renforcement du végétal et QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville).

Possibilité de **cumuler** avec d'autres subventions (Agence de l'Eau).

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Le règlement des aides : subventions travaux espaces libres

Végétalisation des espaces libres	Pourcentage du montant des travaux HT
a. A minima - Gestion à la source des pluies courantes - Gain de végétalisation - 10% de la surface de l'espace libre est végétalisée après travaux	30%
b. Augmentation de 10%, a minima, de la surface de pleine terre avec végétalisation	+10%
c. Gestion des pluies fortes	+10%
d. Déconnexion des gouttières	+10%

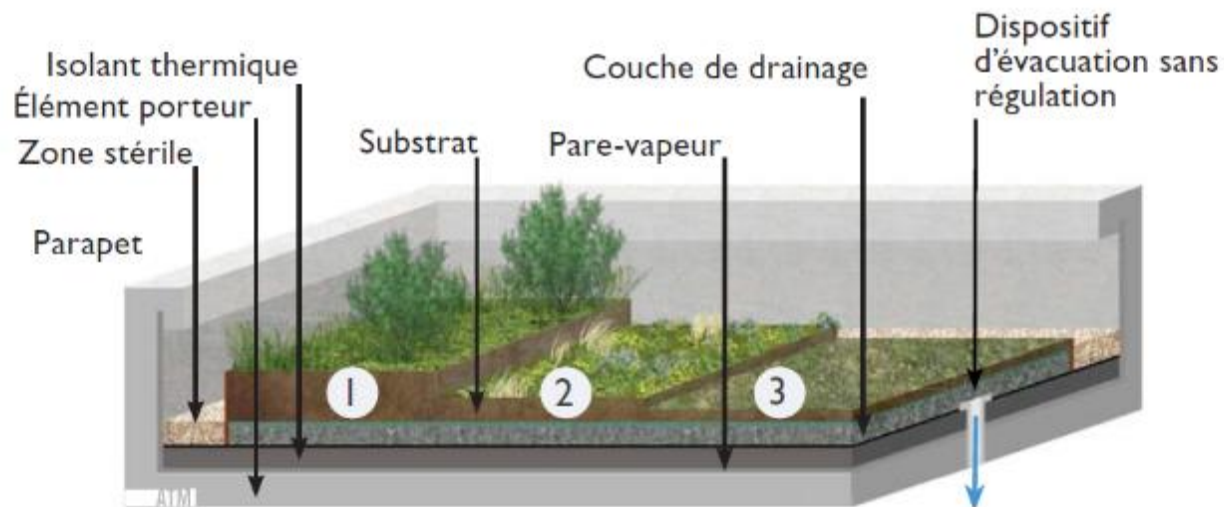
Sont également subventionnés :

- Cuve de stockage pour réutilisation des eaux pluviales : 500€
- Façades végétalisées : 50 €/m² de surface végétalisée

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Le règlement des aides : subventions travaux toiture terrasse

Végétalisation des toitures terrasses	Pourcentage du montant des travaux HT
a. Végétalisation entre 10 cm et 15 cm d'épaisseur de substrat	30%
b. Végétalisation entre 15 cm et 25 cm d'épaisseur de substrat	40%
c. Végétalisation avec plus de 25 cm d'épaisseur de substrat	50%



La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Outils d'aides et accompagnement

- Cahier des charge : Conception d'un projet de désimperméabilisation et végétalisation en copropriété
[Cahier-des-Charges-Vegetalisation_2023.pdf](#)
- Annuaire des professionnels :
coachcopro.com/annuairemgp/
- Ateliers de formation sur la GIÉP pour les professionnels



La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Actions de communication

Actions de communications réalisées par l'APC :

- Webinaires
- Visites de sites
- Newsletter
- Réseaux sociaux
- Rencontres Adaptaville



Des infos sur internet :

- [CoprOasis : des aides et un accompagnement pour végétaliser sa copropriété et valoriser les eaux de pluie - Agence Parisienne du Climat](#)
- [Avec CoprOasis, votre copropriété se met au vert... et - Ville de Paris](#)



CoprOasis des aides et un accompagnement pour végétaliser sa copropriété et valoriser les eaux de pluie

CoprOasis est un dispositif de la Ville de Paris qui propose à toutes les copropriétés un accompagnement technique et financier pour végétaliser leurs cours et toitures, rendre perméables les sols et récupérer les eaux de pluie.

Plus de fraîcheur en été, plus de biodiversité



- **Débiturer les sols** : retrouver de la pleine terre, indispensable pour valoriser les eaux de pluie là où elles tombent.
- **Végétaliser** : pour apporter de l'ombre en été et créer des îlots de fraîcheur, essentiels à Paris en période de fortes chaleurs ; pour favoriser la biodiversité.

La déconnexion chez les privés – Le dispositif CoprOasis

Bilan et réalisations

- 39 subventions études
- 7 subventions travaux dont 3 livrées
- 345 000€ engagés (188 000€ études / 156 000€ travaux)
- Prix Territoria de bronze





merci

Avec le soutien de :



Les cafés du réseau

La déconnexion chez les privés - 21/05/2026

Avec Laure Fass (Ville de Paris) et Maeva Rasata (CMA Grand Est)

Avec le soutien de :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Etablissement public administratif de l'Etat



Accompagner les entreprises artisanales

- **Création**
- **Développement** (stratégie, numérique, commercial & export, développement durable, financement, etc...)
- **Transmission/reprise**

Former les artisans de demain

- **150 centres** CMA Formation
- **Formation initiale** (dont l'apprentissage)
- **Formation continue**

Défendre les intérêts des artisans

- **Local**
- **National**
- **Européen**

L'artisanat en région Grand Est

136 282

ENTREPRISES
ARTISANALES



143 092

ETABLISSEMENTS
ARTISANAUX

Secteurs d'activités



11%
Alimentaire



36%
Bâtiment



15%
Fabrication



38%
Services

Ancienneté des entreprises

52%

<= 5 ans

19%

de 6 à 10 ans

17%

de 11 à 20 ans

12%

> 20 ans

59% **41%**
Urbain Rural

Formes juridiques

Sociétés Entreprises individuelles

43%

57%

(dont 80% de
microentreprises)



Le parcours Artisan Durable



Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est



Financé par
l'Union européenne

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
*Liberté
Égalité
Fraternité*



1

Sensibilisation

Webinaires, ateliers de sensibilisation



2

Diagnostic

Accompagnement individualisé pour évaluer la maturité digitale



3

Accompagnement

Technique et financier



4

Valorisation

Eco-défis, Imprim'vert, Répar'acteurs

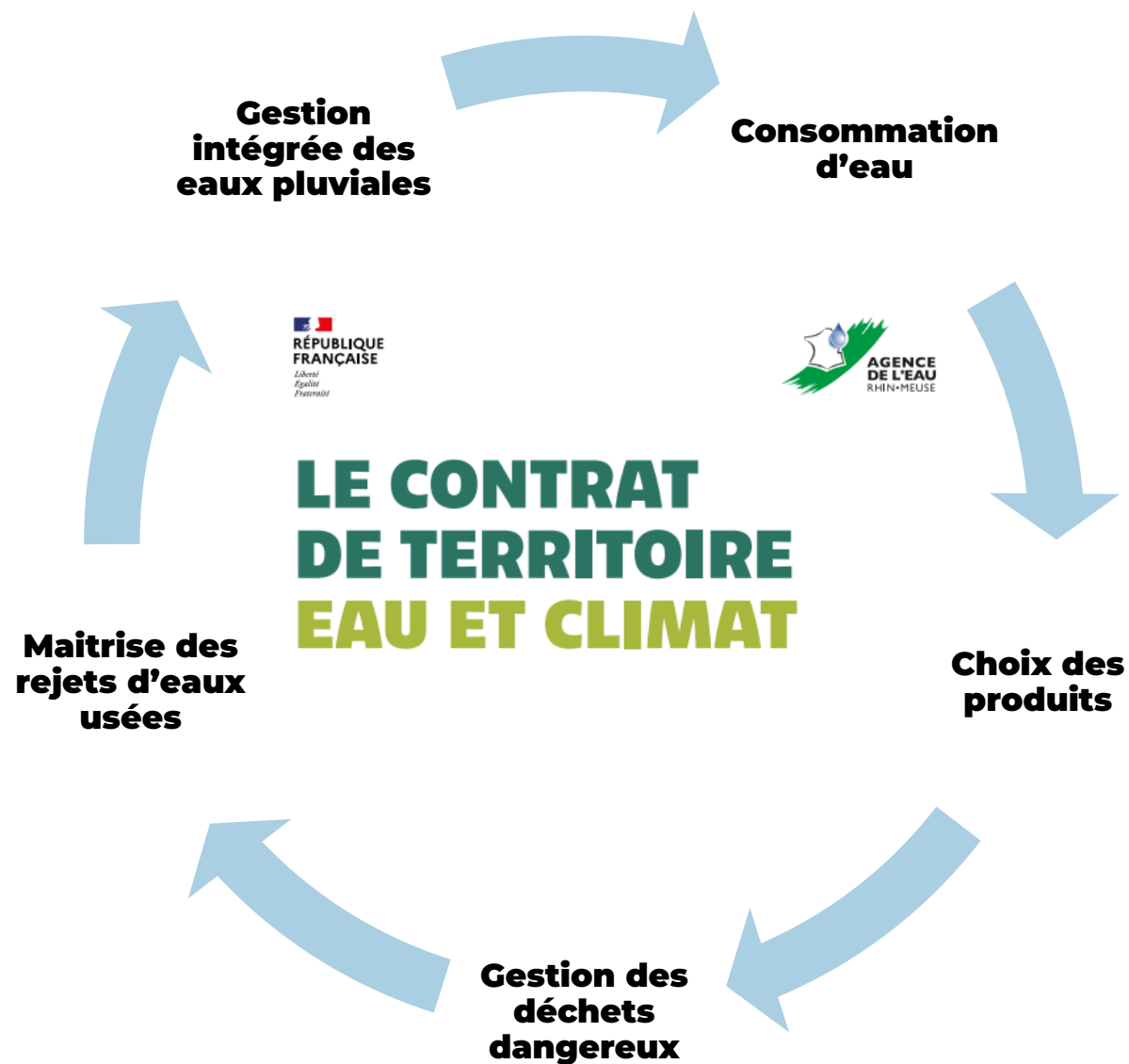


5

Formation

Déchets, gaspillage alimentaire, RSE, éco-conduite

La gestion de l'eau dans l'artisanat



La gestion des eaux pluviales

Mobiliser sur le sujet

Bulletin d'information
22 mars 2024 • Journée Mondiale de l'Eau
Zoom sur la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages extérieurs

Contexte
L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie.
 Elle est essentielle pour de nombreux usages: consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie.
 C'est aussi une ressource en tension. En effet, l'eau est le premier manquant du **changement climatique**. Alors que les épisodes de sécheresse s'intensifient, que des bassins versants connaissent des tensions structurelles et que la ressource en eau peut être menacée par des pollutions, le gouvernement a présenté le 30 mars 2023 le **Plan eau 2030**. Ce plan vise à **adapter** des aujourd'hui et changer nos habitudes pour mieux préserver la ressource en eau.
 Parmi les objectifs phares de ce plan, le gouvernement a fixé pour tous les secteurs une **réduction de 10% d'eau prélevée d'ici 2030**. La valorisation des eaux non conventionnelles est une des solutions pour atteindre cet objectif.

Focus réglementaire
 Parmi les eaux non conventionnelles, l'eau de pluie est une ressource facilement récupérable, à moindre coût. Les usages autorisés de l'eau de pluie sont régis par :
 ➤ L'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (usages domestiques)
 ➤ Le décret n°2023-836 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées (usages non domestiques)
À SAVOIR
 Il est **obligatoire de faire une déclaration d'usage à la mairie** au service en charge de l'assainissement des lieux que l'eau de pluie récupérée est rejetée au réseau d'assainissement collectif.

Les avantages de la récupération d'eau de pluie

INDIVIDUEL
 ➤ L'utilisation d'eaux de pluie récupérées permet de ne pas être soumis aux restrictions des usages de l'eau.
 ➤ Le coût lié à l'utilisation de l'eau de pluie ne dépend pas des politiques tarifaires appliquées à l'eau potable.
 ➤ Des aides financières peuvent être mobilisées pour la mise en place d'une installation de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie.

COLLECTIF
 ➤ La valorisation de l'eau de pluie permet de réduire les besoins en pression sur la ressource.
 ➤ La collecte des eaux de pluie permet de limiter les volumes d'eau rejetés et limite donc le risque de ruissellement des masses d'eau.

Cas concrets
 Les **USAGES INTERIEURS** nécessitent davantage d'investissement puisqu'il est nécessaire de mettre en place un réseau de plomberie spécifique à la distribution d'eau de pluie (eau non potable). Par ailleurs, les traitements de l'eau de pluie sont plus poussés. La filtration est plus fine et des traitements supplémentaires peuvent être appliqués en fonction de la qualité recherchée.
 L'installation pour les **USAGES EXTERIEURS** est plus accessible et moins onéreuse. Les eaux de pluie ruissellent sur la toiture et sont dirigées vers les gouttières. Avant d'arriver à la descente de gouttières, les eaux sont filtrées par une crapouilline. Les eaux sont ensuite stockées dans une cuve. Pour les usages extérieurs, aucun traitement supplémentaire n'est nécessaire. Différents exemples sont présentés ci-après :

1 Arrosage des massifs fleuris, jardins potagers, pelouses et espaces verts

Les entreprises peuvent être concernées si :
 ➤ Des bac à fleurs ornent le lieu de l'activité
 ➤ Elles disposent d'un jardin potager d'entreprise
 ➤ Elles entretiennent les espaces verts

Chiffre-clés²:
4 litres/m²

2 Lavage de véhicules

Les entreprises peuvent être concernées si :
 ➤ Elles exercent une activité de lavage de véhicules
 ➤ Elles ont une flotte de véhicules qu'elles lavent régulièrement

Chiffre-clés²:
60 litres/véhicule
 Jet haute pression
120 litres/véhicule
 Tunnel de lavage
160 litres/véhicule
 Portique de lavage
340 litres/véhicule
 Lavage à grandes eaux

Rappel:
 Le lavage de véhicules doit se faire sur une zone étanche et les eaux de lavage doivent être **potabilisées** par un séparateur à hydrocarbures avant rejet vers le réseau d'assainissement.

2 - BIODIVERSITÉ - Centre de lavage en activité, environnement protégé

Témoignage

« Un système de récupération d'eau de pluie a été mis en place à l'automne dernier au niveau de faire de lavage de notre Carrosserie CARD'OF à Frelville. Les réglages de la filtration ont pris un peu de temps mais aujourd'hui les opérations de lavage de véhicules se font exclusivement avec cette ressource alternative d'eau potable, avec un volume de stockage de 10 m³, ce sont 15 à 20 véhicules par semaine qui peuvent être lavés. »
 David FIGUINI, Gérant de Carrosserie SARL CARD'OF

Pour aller plus loin!
 Une fiche technique sur la **récupération et l'utilisation de l'eau de pluie** est disponible. Elle détaille notamment les exigences réglementaires et décrit les éléments nécessaires à l'installation de récupération d'eau de pluie et à son entretien.
 Pour vous accompagner dans votre projet de récupération et d'utilisation d'eau de pluie, **CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER ENVIRONNEMENT!**

08 ARDENNES www.durables@chma-grandest.fr	52 HAUTE-MARNE www.durables@chma-grandest.fr	57 MOSELLE www.durables@chma-moselle.fr
10 AUBE pau.durables@chma-grandest.fr	54 MEURTHE-ET-MOSELLE www.durables@chma-grandest.fr	67 & 68 ALSACE www.durables@chma-alsace.fr
51 MARNE www.durables@chma-grandest.fr	55 MEUSE www.durables@chma-grandest.fr	88 VOSGES www.durables@chma-grandest.fr

ARTISAN DURABLE

ou comment réussir sa transition écologique

30 06

CMA, artisans de la nouvelle économie

OPÉRATION Garage responsable
 Préservons l'eau, c'est économiser pour demain!

Rendez-vous mardi 05/11/2024 !

Atelier #3
Gestion intégrée des eaux de pluie & Biodiversité

Ces deux thématiques vous permettront de découvrir comment protéger votre lieu d'activité des risques d'inondation et comment favoriser les îlots de fraîcheur grâce à la végétalisation de vos espaces extérieurs. Profitez des retours d'expérience d'entreprises ayant déjà mis en place des actions concrètes et explorez les aides financières disponibles.

J'assisterai à l'atelier en distanciel :

Je participe !

Pôle environnement
 Centre de Ressources
 4 rue de la Vogne,
 54520 LAXOU

05/11/2024
 de 10h à 12h
 Repas offert

La gestion des eaux pluviales

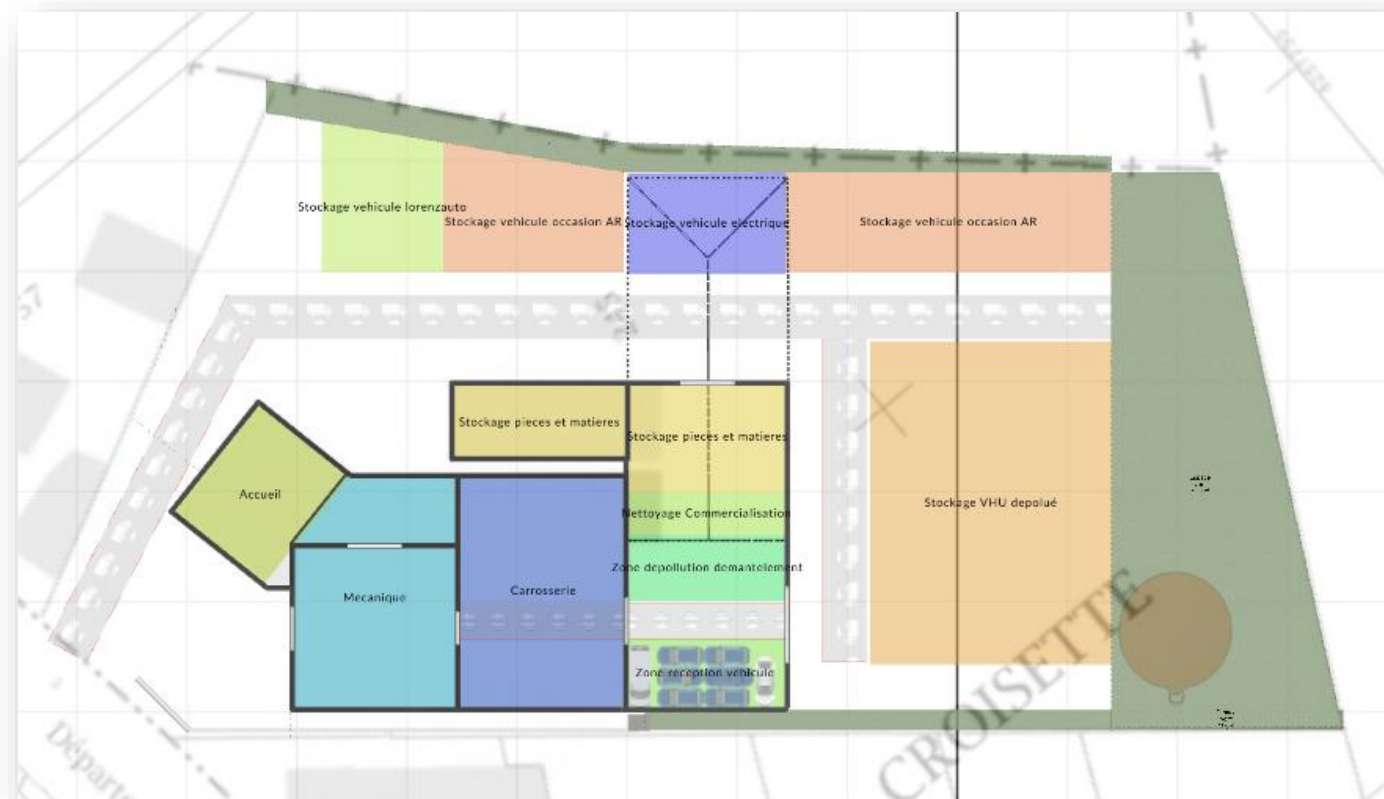
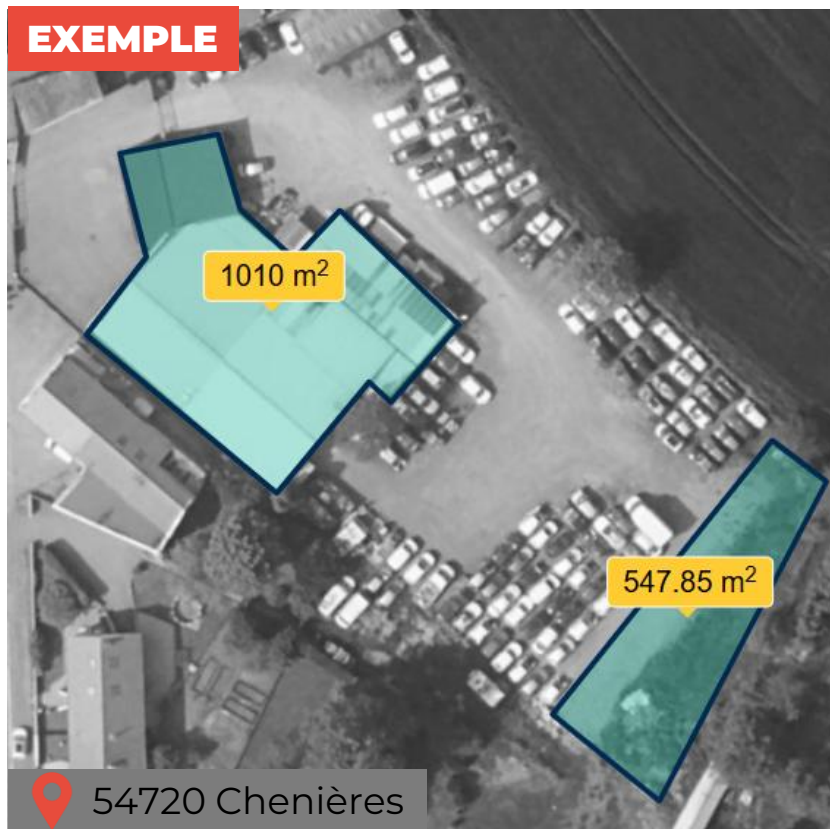
Accompagner sur la récupération d'eau de pluie



- **Type d'établissement :** Garage
- **Surface de toiture déracordée :** 350 m²
- **Volume de stockage d'eau de pluie :** 10 m³
- **Utilisation :** 15 à 20 véhicules par semaine, soit 60 m³/an

La gestion des eaux pluviales

Accompagner sur l'infiltration des eaux pluviales



- **Type d'établissement :** Garage
- **Surface de toiture déracordée :** 1010 m²
- **Surface d'infiltration :** 548 m²
- **Type d'aménagement :** Noue végétalisée

La gestion des eaux pluviales

Accompagner via les aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

ETUDES
conception
géotechnique

AMO SPÉCIALISÉE
CONCERTATION
ETUDES TECHNIQUES
(potentiel
déraccordement,
gestion différenciée...)



GESTION
INTEGREE ET
VEGETALISATION



PLAN ECOLES :
GESTION
INTEGREE ET
VEGETALISATION



RECUPERATION
D'EAU DE PLUIE



En lien
avec le
projet

Hors champ
concurrentiel

70%

Champ concurrentiel
(industriel, artisan,
lotissement..)

50% à
70%*

Plafond
40€
HT/m²

40 à 60% selon
techniques et impact
milieu du projet
**+20% si création de
pleine terre**

40 à 60% selon
techniques et impact milieu
du projet
**+20% si création de
pleine terre (*)**

Plafond
90€
HT/m²

40 à 60% selon
techniques
**+20% si création de
pleine terre ET
concertation**

(*) Les taux max. d'aide
indiqués ci-dessous varient
selon le profil de la structure,
en application des règles
d'encadrement
communautaire des aides

Selon le
projet

60%

60%(*)

le Pôle

Environnement



08 • Ardennes & 51 • Marne

Héloïse Arestier

pass-durable08@cma-grandest.fr
pass-durable51@cma-grandest.fr
03 24 56 59 46



55 • Meuse

Malvina Valero

pass-durable55@cma-grandest.fr
03 29 79 75 21



57 • Moselle

**Aïcha Fomba &
Enguerran Gabriel**

pass-durable@cma-moselle.fr



67-68 • Alsace

**Judith Zebst, Lucile Geyl-Hutschka
& Arnaud Messmer**

pass-durable@cm-alsace.fr



10 • Aube & 52 • Haute Marne

Adélaïde Pierret

pass-durable10@cma-grandest.fr
pass-durable52@cma-grandest.fr
03 25 82 62 41



54 • Meurthe et Moselle

Alexandre Chabot

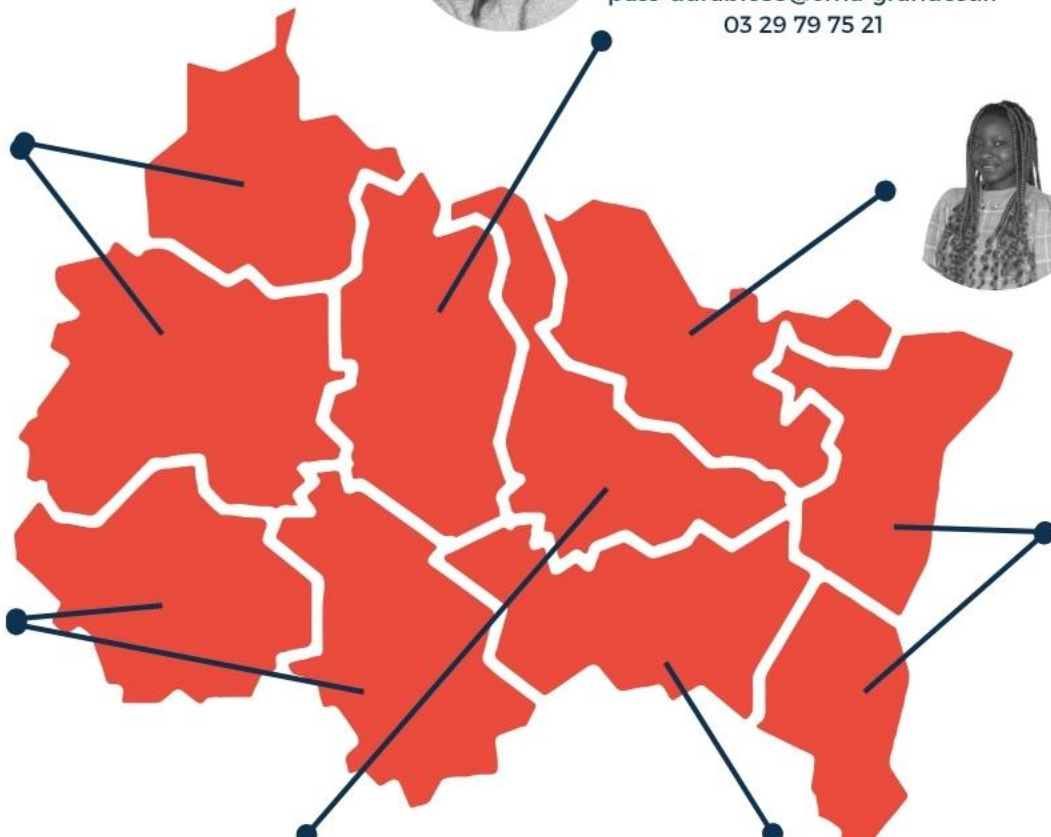
pass-durable54@cma-grandest.fr
03 83 95 60 83



88 • Vosges

Manon Houbre

pass-durable88@cma-grandest.fr
03 29 69 55 82



Contactez votre
conseiller au :

 30 06